



## REGLEMENT du CONCOURS PHOTO 2025

organisé par l'association *Secours des Hommes*  
de GUIPAVAS (Finistère)



Photo de Mme Marina Petit ( Pontivy)

2ème prix Concours « Maisons d'ici et d'ailleurs » 2023

**Article 1 :** Le concours est ouvert à tous les photographes amateurs, à l'exception des organisateurs et des membres du jury. Les enfants des organisateurs et membres du jury peuvent participer. Les photographies proposées devront être en relation avec le thème : **« Portes et Fenêtres, Ouvertures sur le monde »**

**Article 2 :** Le nombre de photographies est limité à 3 par participant. Les photos ne doivent en aucun cas présenter des personnes identifiables.

**Article 3 :** Les participants s'engagent à verser la somme de **5€** pour frais d'inscription.

Les fichiers numériques devront être transmis au plus tard pour le **samedi 15 mars 2025** à l'adresse :  
[secoursdeshommes@orange.fr](mailto:secoursdeshommes@orange.fr)

Les fiches d'inscription devront être transmises pour cette date aussi par mail à cette même adresse ou par courrier à  
Mme Marguerite CLOAREC 1 rue de l'Elorn 29490 GUIPAVAS

Les paiements devront parvenir par chèque (à l'ordre de Secours des Hommes) à Mme Cloarec OU peuvent se faire par Paypal (**5€ 50** dans ce cas pour compenser les frais bancaires), sur le site [secoursdeshommes.fr](http://secoursdeshommes.fr) OU par virement bancaire (RIB à demander par mail).

Les fichiers ne seront pris en compte qu'après réception de l'inscription et du paiement.

**Article 4 :** Les photographies doivent être remises sous format numérique « JPG ». Les participants devront avoir recadré leurs photos en vue d'un tirage en 20 x 30.

**Article 5 :** Une commission composée de photographes professionnels, d'amateurs avertis et d'un membre de l'Association *Secours des Hommes* opérera une sélection de photographies qui seront exposées à GUIPAVAS, lors de la Foire aux Livres en mai 2025.

**Article 6 :** Les trois photographies les mieux classées seront dotées d'un prix (200 €, 100 € et 50 €) ; un prix du public complètera cette dotation. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix en fonction du nombre de photos reçues.

Chaque candidat n'aura au mieux qu'une seule de ses trois photos sélectionnée.

En cas de sélection parmi les meilleures photos, celles des enfants des organisateurs ou membres du jury ne pourront prétendre qu'au prix du public.

**Article 7 :** La remise des prix se fera dans la salle Jean Monnet à Guipavas le 10 mai 2025 à 17h.

**Article 8 :** Les participants s'engagent à laisser les tirages effectués à partir de leurs fichiers numériques à disposition de *Secours des Hommes* pour vente au profit de son action humanitaire. Aucun autre tirage pour la vente ne sera effectué par la suite.

**Article 9 :** L'envoi de fichiers pour participer au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le participant garantit aux organisateurs qu'il est l'auteur exclusif des photos et qu'il en détient les droits et autorisations d'usage. Il pourra être amené à en fournir les justificatifs.

**Article 10 :** Les organisateurs se réservent le droit de pouvoir utiliser et reproduire les photographies sélectionnées à des fins de promotion ou rétrospective pour une durée de trois ans, et ce, sans que puissent être réclamés des droits d'auteur. Il ne sera fait aucun usage des photographies non sélectionnées. Il ne sera fait aucun usage des données personnelles des participants.

**En annexe :** Fiche d'inscription

**Email :** [secoursdeshommes@orange.fr](mailto:secoursdeshommes@orange.fr)

**Site :** [secoursdeshommes.fr](http://secoursdeshommes.fr)



**FICHE D'INSCRIPTION au CONCOURS PHOTO 2025**  
organisé par l'association *Secours des Hommes*  
de GUIPAVAS (Finistère)



Photo de Mme Marina Petit ( Pontivy)  
2ème prix Concours « Maisons d'ici et d'ailleurs » 2023

Cette fiche d'inscription dûment complétée, signée et éventuellement accompagnée de votre chèque (5 €) libellé à l'ordre de « **Secours des Hommes** », [paiement par Paypal possible (5€ 50) sur le site de Secours des Hommes OU par virement bancaire : demander le RIB par mail], sont à envoyer par courrier à

Mme Marguerite CLOAREC  
1 rue de l'Elorn  
29490 GUIPAVAS

ou par mail à : [secoursdeshommes@orange.fr](mailto:secoursdeshommes@orange.fr) (en indiquant Concours PHOTO en objet)

**Date limite : 15 mars 2025**

**NOM** : ..... **Prénom** : .....

**Adresse** : .....

**Code postal** : ..... **Commune** : .....

**Tel (1)** : ..... **Tel (2)** : .....

**Adresse Email** : .....

Je, soussigné(e) : ....., déclare avoir pris connaissance du règlement et des modalités et consignes ci-jointes et m'engage à les respecter. J'atteste sur l'honneur être photographe amateur et l'auteur exclusif des photos présentées.

Je joins mon chèque de : ..... € banque : ..... N° du chèque : .....

Je choisis le paiement par Paypal (mon adresse Paypal : .....) )

Je choisis le paiement par virement bancaire et je demande le RIB de l'association par mail

Fait à : ....., le : .....

Signature :

**Comment avez-vous eu vent de notre concours ?**

j'ai reçu un mail parce que j'ai participé à un des concours précédents

j'ai vu une affiche

j'ai lu l'annonce  dans la presse locale  dans la presse spécialisée  sur les réseaux sociaux

j'ai eu l'information par un ami

autre : .....

**Email** : [secoursdeshommes@orange.fr](mailto:secoursdeshommes@orange.fr)

**Site** : [secoursdeshommes.fr](http://secoursdeshommes.fr)